

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis

# IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2020

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

M GOULET SEBASTIEN  
OU MME BUSNEL CECILE  
43 RUE DE MOULIHERNE  
49390 VERNANTES

### Vos références

#### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0844356658187  
Déclarant 2 (C) : 1030149617189

Référence du document : 21 B1 8521659 03  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :  
43 RUE DE MOULIHERNE  
49390 VERNANTES

Numéro FIP 490 72 36 6640127789 3  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 30/05/2021

### Somme qu'il vous reste à payer

**3 396,00 €**

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 74 978  
**Nombre de parts :** 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1) 2019	Total
Détail des revenus					
Salaires.....					
Revenus des associés et gérants.....		49500	29771	2019	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....		49500	29771	2019	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4950	- 2977		
Déduction minimale.....		44550	26794	- 817	
Salaires, pensions, rentes nets.....				1202	72546
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>					
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....					2443
<b>Revenu brut global.....</b>					<b>74989</b>
CSG déductible.....					- 48
<b>Revenu imposable.....</b>					<b>74941</b>
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant	37
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>					*
Impôt avant réductions d'impôt.....					4214
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15 18</sup></b>					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré	3	Montant retenu	3
Montant de la réduction d'impôt.....					397
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>					- 397
Impôt proportionnel.....					+ 5
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>					<b>3822</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré	5	Montant retenu	5
<b>IMPOT NET</b>					
Suite en page suivante >>>					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		2				1			4.0

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Total de l'impôt sur le revenu net.....				3817
<hr/>				
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>				
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....		<b>CSG - CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>	
BASE IMPOSABLE.....	2443	2443	2443	
Taux de l'imposition	2443	2443	2443	
Montant de l'imposition.....	9,70%	7,50%	7,50%	
	237	183	183	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>				<b>420</b>
<hr/>				
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....				166
<hr/>				
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :				3817
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :.....			-	319
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....			-	1228
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....			+	746
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....</b>				<b>3016</b>
<hr/>				
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :		<b>CSG-CRDS</b>	<b>PSOL</b>	
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....		237	183	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 23	- 17	
		214	166	

Suite en page suivante >>>

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

<b>Solde des prélèvements sociaux 2020<sup>53</sup>:</b>				<b>380</b>
<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....</b>				<b>3396</b>
<hr/>				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence<sup>25</sup>.....</b>				<b>74978</b>
<hr/>				
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> .....				37
<hr/>				
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :				
Plafond total de 2019.....		Déclar. 1	Déclar. 2	
	11606	11606	15373	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....		3923	3695	
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973	+ 3764	
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 76	+ 76	+ 4052	
+ Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 0	+ 0	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 7972	= 7972	= 15625	